

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Dans le cadre de la **soirée BACCHUS** qui se déroulera le **lundi 18 août 2025**, la ville de Mormoiron propose un concours photos sur le thème : « **Objectif Vin** ».

ARTICLE 2 : CATEGORIES

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie adolescent de 12 à 17 ans
- Catégorie adulte à partir de 18 ans.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à partir de 12 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

Les photos non filtrées et retouchées (pas d'IA), devront être prises obligatoirement à Mormoiron.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent (annexe 2 et 3).
- Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.
- La commune de Mormoiron décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.
- La commune de Mormoiron se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

ARTICLE 4 : LES CONDITIONS TECHNIQUES DU CLICHÉ.

Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique, l'originalité. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

Critères :

- La photo doit impérativement être prise sur le territoire de Mormoiron,
- La photo ne doit pas être retouchée et/ ou filtrée, pas d'IA.
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours, « le vin » : votre vision et conception du vin (*les vignes, l'égrappage, le pressurage, la macération et la fermentation, élevage, assemblage, mise en bouteille, dégustation*)
- 3 photographies par participant maximum.
- Format des photographies : impression mat 20 x 30 + jpeg
- À la réception des photos, le jury sélectionne les clichés qui seront exposés dans la salle des Arts.
- Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ ou qualités esthétiques des clichés.

- Chaque photo doit être accompagnée du nom, prénom et téléphone du photographe ainsi que du lieu où elle a été prise. Chaque photographe est invité à donner un titre et une description de son cliché (impression, perception, ressenti etc...).

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies.

Il sera composé de deux photographes semi-professionnels et de personnels qualifiés. La composition du jury sera communiquée le jour de la remise des prix.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES.

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur de leur cliché au bénéfice de la commune de Mormoiron à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

LA commune de Mormoiron se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) ou son pseudonyme, selon son souhait, qui pourra être mentionnée sur le site internet, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

ARTICLE 6 : CALENDRIER ET PRIX

Inscription et participation au concours : du 1^{er} juillet au 31 août

Dépôt des photos jusqu'au 1/09/2025.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : communication@mairie-mormoiron.fr

Une exposition des photos sélectionnées se tiendra salle des Arts du 20 octobre au 23 novembre.

Les visiteurs pourront voter pour 3 photos. Le résultat de ce vote sera connu le jeudi 20 novembre et sera l'occasion d'une remise de prix autour d'un apéro offert par la municipalité en présence de l'équipe municipale.

Le jury récompensera le premier dans la catégorie adolescent et le premier dans la catégorie adulte.

Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des photos.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement accessible dans sa totalité sur le site Web MAIRIE

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

ARTICLE 9 : LITIGES ET DIFFÉRENDS

La participation au concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos « **OBJECTIF VIN** »

Écrire en majuscule

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____ Âge (si moins de 18 ans) : _____

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

 Déclare participer au concours photos 2025 à l'occasion de la soirée **BACCHUS** organisée par la ville de Mormoiron.

 Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A _____ Le _____ 2025

Signature
Avec la mention "Bon pour accord"

Signature des parents (*enfant mineur*)
Avec la mention "Bon pour accord"

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e) _____

Accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, publications de la commune....), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A _____ Le _____ 2025

Signature

Avec la mention "Lu et approuvé".

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE (Annexe 3)

Je soussigné(e) _____

Demeurant à _____

AUTORISE

Dans le cadre du concours photos « Objectif Vin » Organisé par la commune de Mormoiron

Mlle/Mme/M. _____

A photographier et à utiliser la photographie

de _____

Situé(e) _____

A _____ Le _____ 2025

Signature

Avec la mention "Lu et approuvé".